

Impact du Covid-19 auprès des entreprises du territoire

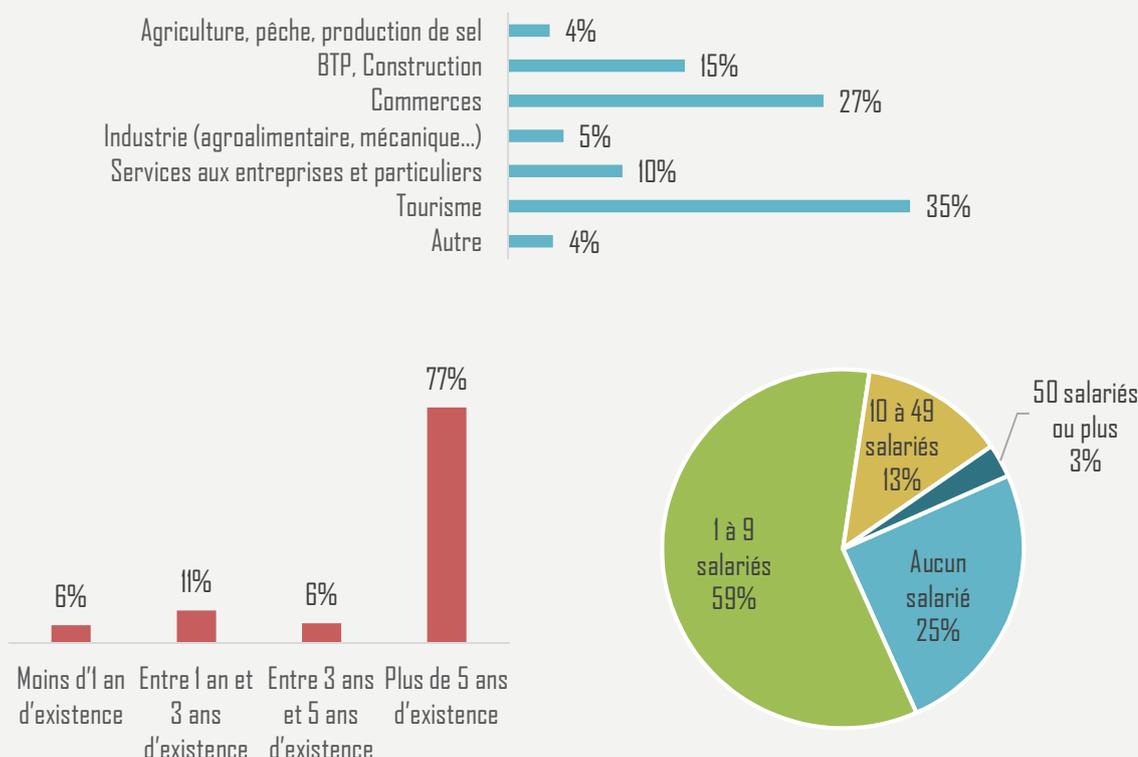
Conscients de l'importance des conséquences économiques de l'épidémie de Coronavirus sur l'activité des entreprises, Cap Atlantique et l'Office de Tourisme Intercommunal La Baule-Presqu'île de Guérande ont réalisé une enquête, entre le 31 mars et le 8 avril 2020, visant à mesurer l'impact de cette crise et identifier les besoins des entreprises de la Presqu'île.



UN TRÈS BON TAUX DE RÉPONSE DES ENTREPRISES

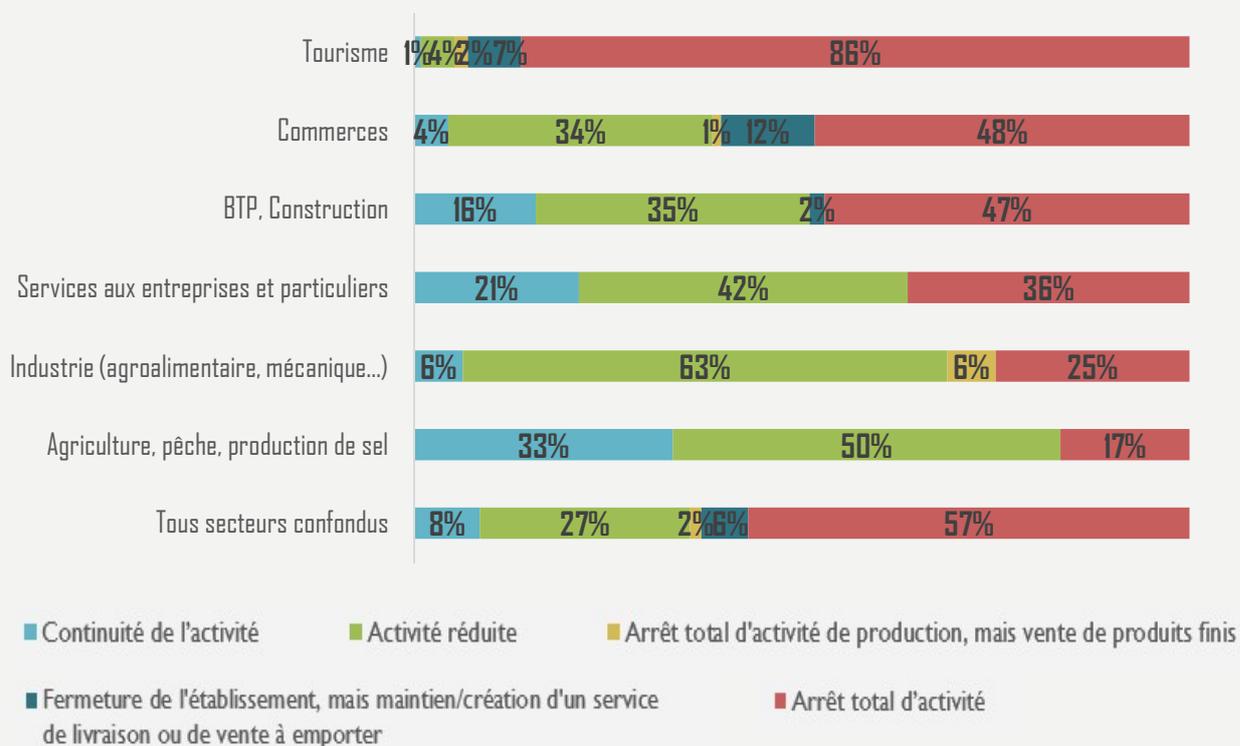
332 entreprises de la Presqu'île de Guérande de tout secteur d'activité ont répondu à cette enquête soit un très bon taux de réponse de 33% du panel des 995 entreprises interrogées.

Le profil des entreprises :



L'économie de l'agglomération est très ralentie voire à l'arrêt. La principale difficulté à gérer pour les entreprises est l'incertitude dans la mesure où la durée du confinement reste inconnue. Les problématiques sont toutefois différentes selon l'activité principale, l'ancienneté et la taille de l'entreprise.

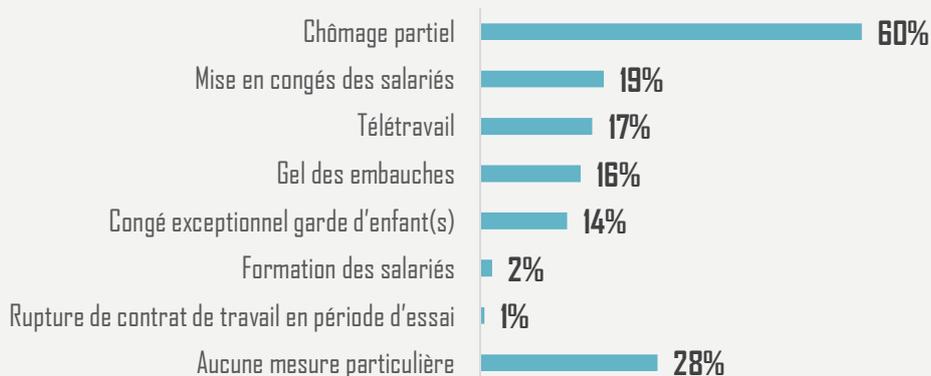
DES SECTEURS D'ACTIVITÉS DIVERSEMENT TOUCHÉS PAR LES FERMETURES



L'arrêt total d'activité est particulièrement présent dans le secteur touristique où il atteint un taux de 86%. Suite à l'arrêté ministériel du 14 mars 2020, de nombreux établissements ne peuvent plus accueillir de public jusqu'au 15 avril 2020 (notamment les campings, les restaurants, les lieux de visites,...). A l'inverse, la continuité de l'activité concerne plus le secteur de l'agriculture, la pêche et la production de sel (33%) et les services (21%). Dans l'industrie, la grande majorité des entreprises agroalimentaires et de la mécanique sont, elles, en activité réduite (63%).

Tous secteurs confondus, 57% des entreprises déclarent être en arrêt total d'activité. L'activité réduite concerne une entreprise sur quatre et la continuité d'activité très peu d'entreprises (8%). Seulement quelques entreprises (6%) ont pu s'adapter en proposant un service de livraison ou de vente à emporter malgré la fermeture de l'établissement.

UN RECOURS MASSIF AU CHÔMAGE PARTIEL DANS LES ENTREPRISES

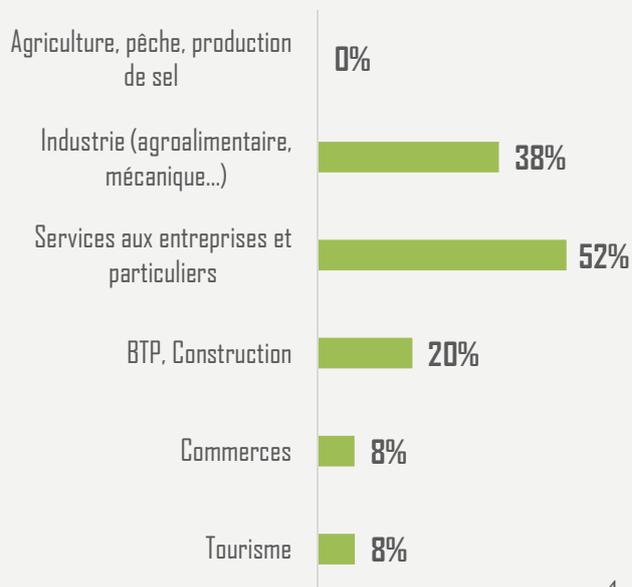


L'arrêt ou la baisse d'activité des entreprises entraînent une mise en chômage partiel de la quasi-totalité des salariés. Cela représente en moyenne 84% du personnel dans les entreprises qui y ont recours. C'est la mesure adoptée par une majorité d'entreprises (60%).

Seuls 28% des répondants n'ont eu recours à aucune mesure particulière au sein de leur entreprise. C'est en particulier le cas dans les entreprises de moins de 5 ans d'existence où le taux grimpe à 51%. Cela concerne aussi en particulier les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la production de sel où il atteint 67%.

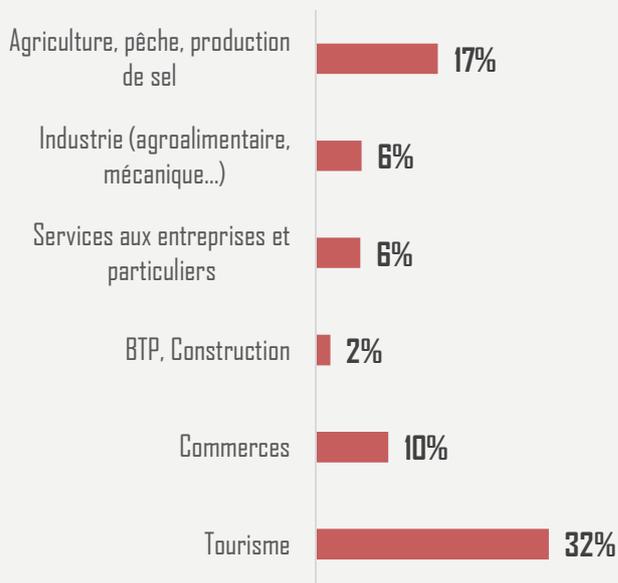
Le recours au télétravail

Le télétravail n'a pu s'appliquer qu'à une faible proportion des entreprises (17%). Par contre, cette mesure concerne plus de la moitié des entreprises de services (52%) et de l'industrie agroalimentaire ou mécanique (38%).



GEL DES EMBAUCHES ET ANTICIPATION DES CONGÉS

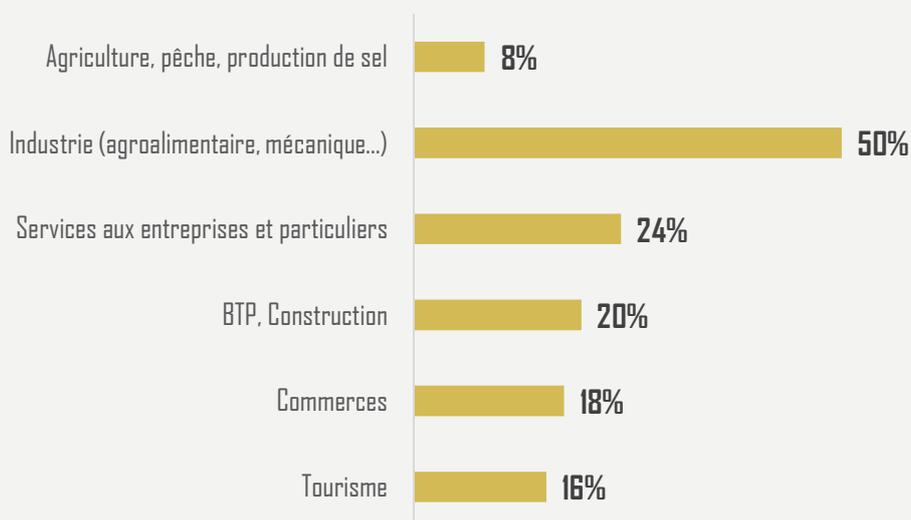
Le gel des embauches



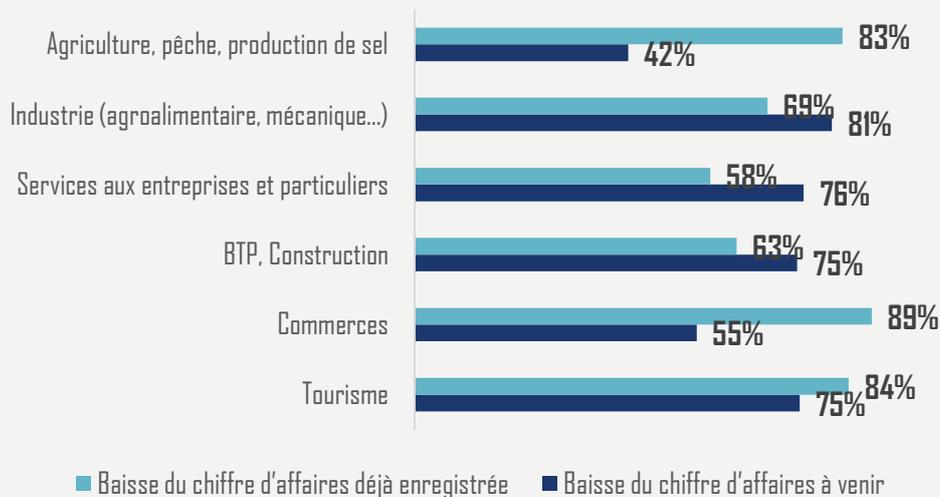
Les recrutements de personnel ont été reportés par 16% des répondants. Cette proportion atteint 32% pour les professionnels du tourisme. En moyenne, 3 embauches seraient concernées par entreprise. L'activité touristique avec les saisonniers aurait dû démarrer au mois d'avril.

Pour permettre de disposer des salariés de leur structure au moment de la reprise de l'activité, les entreprises ont demandé aux salariés d'anticiper leurs congés. Cela concerne 19% des établissements. C'est majoritairement dans le secteur de l'industrie (agroalimentaire, mécanique, ...) qu'on retrouve ce mode organisation puisqu'une entreprise sur deux y a eu recours.

Congés (CP ou RTT anticipés, congés sans solde)



DES CHIFFRES D'AFFAIRES DÉJÀ FORTEMENT IMPACTÉS

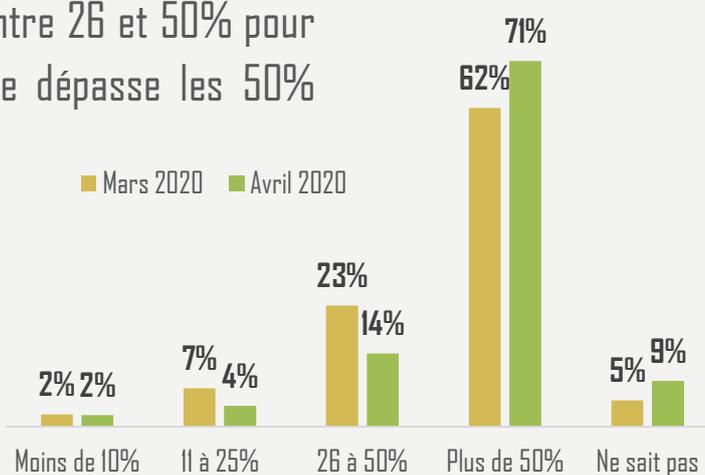


77% des entreprises ont enregistré une baisse de leur CA au mois de mars et 68% anticipent une baisse pour le mois d'avril. Les commerces (avec 89% des entreprises impactées), le tourisme (84%) et l'agriculture, la pêche et la production de sel (83%) sont plus touchés par la baisse du chiffre d'affaires en mars que les autres secteurs d'activité.

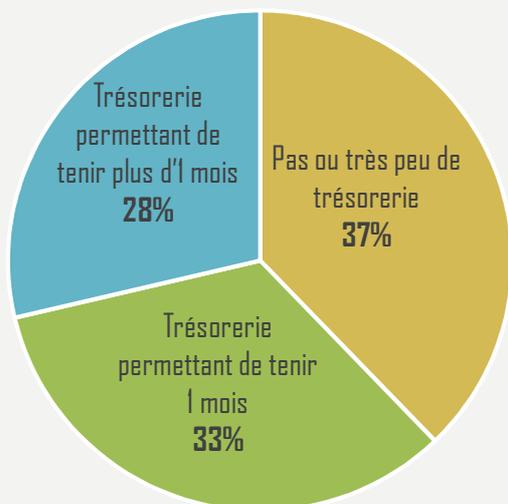
Si le CA des commerces semble encore plus touché que pour le tourisme cela est certainement dû au fait que la réouverture des hébergements touristiques, notamment des campings, a lieu en avril. L'industrie (agroalimentaire, mécanique, ...) est plus pessimiste pour l'avenir, 81% prévoient une baisse du CA en avril.

Pour mars, la baisse se situe entre 26 et 50% pour presque ¼ des répondants. Elle dépasse les 50% pour 6 répondants sur 10.

Pour avril, l'estimation de la baisse est comprise entre 26 et 50% pour 14% des répondants et à plus de 50% pour 71% d'entre eux.

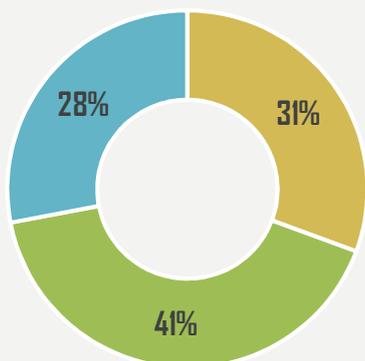


DES TRÉSORERIES FRAGILES



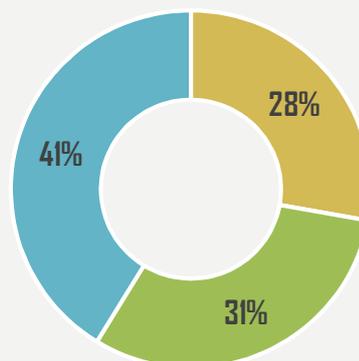
Dans ce contexte, 1/3 déclare avoir un niveau de trésorerie leur permettant de tenir un mois, 37% plus d'un mois (ce chiffre tombe à 28% pour les établissements avec moins de 5 ans d'ancienneté) alors que 28% n'ont pas ou très peu de trésorerie.

Moins de 5 ans d'existence



- Pas ou très peu de trésorerie
- Trésorerie permettant de tenir 1 mois
- Trésorerie permettant de tenir plus d'1 mois

Plus de 5 ans d'existence



- Pas ou très peu de trésorerie
- Trésorerie permettant de tenir 1 mois
- Trésorerie permettant de tenir plus d'1 mois

Ce sont les établissements de l'industrie agroalimentaire ou mécanique (56%) et du BTP/construction (55%) qui bénéficient d'une trésorerie leur permettant de tenir plus d'1 mois.

LES PRESTATIONS TOURISTIQUES ANNULÉES OU REPORTÉES

35% des établissements touristiques ont enregistré des annulations nécessitant un remboursement pour un montant moyen remboursé de 7 500€.

Ce sont les vacances de Pâques (50%) et les ponts de mai (22%) qui sont les plus impactés par les reports de séjour. Pour la suite de la saison, les entreprises indiquent avoir déjà reçu plus de 450 demandes de reports pour le mois de juin et pour l'été.

Lorsqu'on interroge les professionnels du tourisme sur les réservations de l'été prochain, 44% déclarent d'ores et déjà une baisse par rapport à l'année dernière. La baisse s'élève pour 22% d'entre eux à plus de 50%.

Baisse des réservations pour l'été prochain



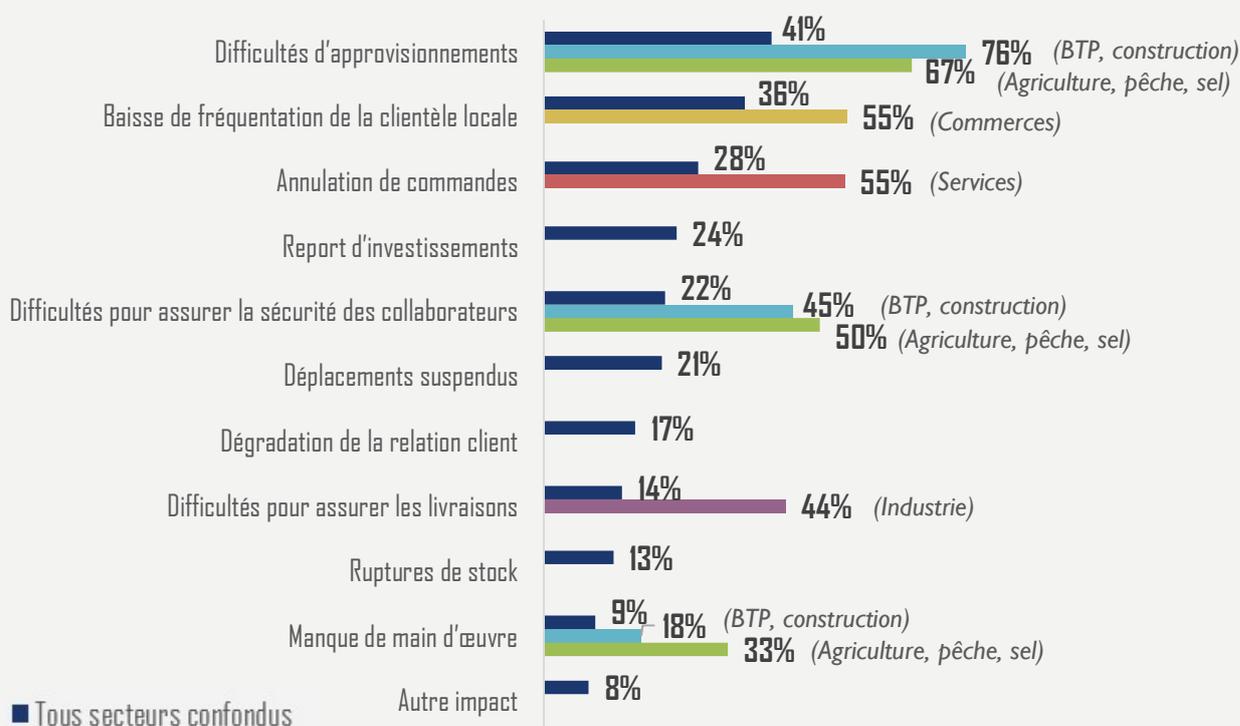
UN FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES TRÈS PERTURBÉ

Les entreprises du BTP/construction et de l'agriculture, la pêche et la production de sel mettent l'accent sur les difficultés d'approvisionnements (respectivement à hauteur de 45% et 76%) et les difficultés pour assurer dans de bonnes conditions la sécurité des collaborateurs (respectivement 50% et 67%).

L'annulation de commandes concerne essentiellement le secteur des services (55%) alors que les difficultés pour assurer les livraisons impactent plus l'industrie (44%).

Sur la baisse de fréquentation de la clientèle locale, ce sont forcément les commerces (55%) les plus touchés.

Le manque de main d'œuvre due à la réduction des effectifs/absence de collaborateurs affecte surtout dans les secteurs de l'agriculture (33%) et du BTP/Construction (18%).

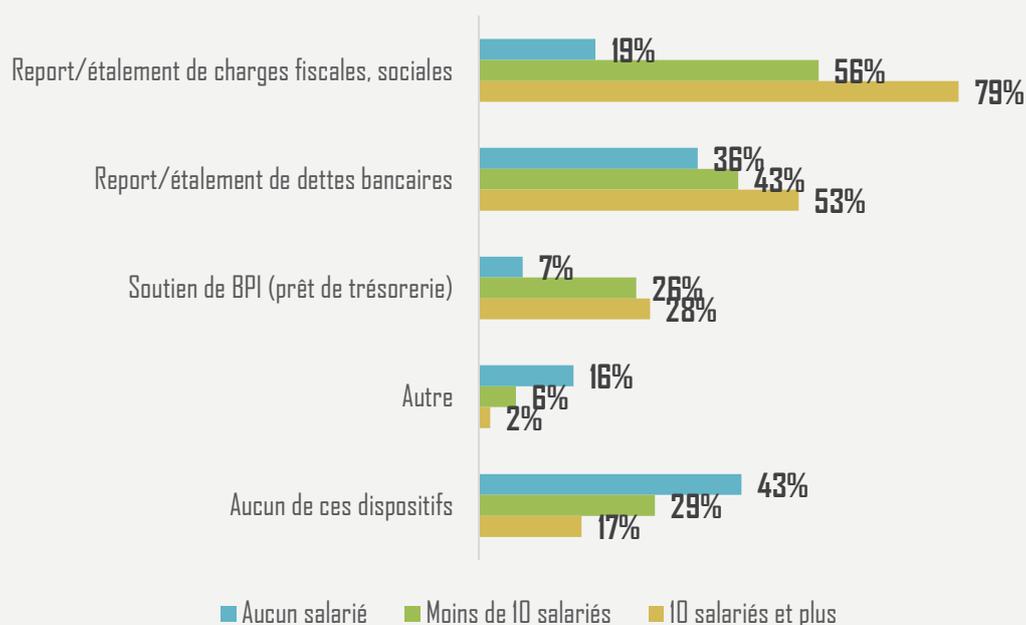


Le droit de retrait n'a été sollicité par les salariés que dans 8% des entreprises.

DES ENTREPRISES TRÈS INFORMÉES DES AIDES PROPOSÉES

81% sont au courant des aides gouvernementales et régionales dont elles peuvent bénéficier aujourd'hui.

La sollicitation des dispositifs semble liée à la taille de l'entreprise. 83% de celles ayant 10 salariés ou plus ont fait appel à au moins un dispositif, 71% pour celles avec moins de 10 salariés et 57% pour celles qui n'emploient pas de salarié.



Tous secteurs confondus, un établissement sur deux a demandé le report ou l'étalement de charges fiscales/sociales. 43% sont concernés par le report ou l'étalement de dettes bancaires et 22% par le prêt de soutien à la trésorerie de la BPI.

LA PROFESSION COMPTABLE AU CHEVET DES ENTREPRISES

63% se disent accompagnées pendant cette période mais ce chiffre chute à 33% dans les entreprises n'ayant aucun salarié et à 42% dans le secteur des services.

L'aide vient principalement de leur expert-comptable (pour 87%), leur banque (pour 43%) ou leur fédération (pour 28%).



30% des entreprises locataires auprès d'un bailleur privé vont pouvoir suspendre leur loyer pendant cette période.

Grâce à la collaboration active des entreprises de la Presqu'île, cette étude nous permet de dresser un portrait de la situation économique du territoire après plusieurs semaines de confinement.

Nous avons pu constater que les secteurs d'activité sont diversement touchés par la crise sur l'agglomération. Dès la première semaine de confinement, les entreprises ont dû avoir recours au chômage partiel des salariés, au gel des embauches et à l'anticipation des prises de congés du personnel. L'inquiétude est forte avec des chiffres d'affaires directement impactés et des trésoreries fragilisées. Bon nombre d'entreprises voient leur fonctionnement perturbé ou arrêté.

Ces informations nous sont essentielles pour préparer l'avenir en attendant le retour à des conditions sanitaires plus favorables.

La situation étant très évolutive, nous re-solliciterons les entreprises pour un nouveau point d'étape afin de continuer à remonter les besoins aux acteurs économiques institutionnels.

Nous avons recensé les mesures prises en faveur des entreprises impactées. Ces informations, que nous actualisons régulièrement, sont accessibles via le lien suivant :

<https://www.cap-atlantique.fr/informations-transversales/actualites/coronavirus-mesures-prises-en-faveur-des-entreprises-impactees-3828>

Etude coréalisée par le service développement économique de Cap Atlantique et l'Office de Tourisme Intercommunal La Baule-Presqu'île de Guérande

Traitement et analyse réalisés en avril 2020
par l'Observatoire de l'Office de Tourisme
La Baule - Presqu'île de Guérande

Contacts :

- **Adeline JAFFRAY**, Manageuse de parc d'activités
adeline.jaffray@cap-atlantique.fr
- **Stéphane PUIL**, Animateur économique
stephane.puil@cap-atlantique.fr
- **Marion BAHIN**, Chargée de mission Observatoire
marion.bahin@labaule-guerande.com

